Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260427-2026_CC_65-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2026_CC_65
Séance du 27/04/2026

Membres en exercice : 42
- **Présents : 40**
- **Votants : 42**
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation 21/04/2026

Le 27 avril 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 21 avril 2026 – s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON.

Commune	NOM	Prénom	PRESENT	ABSENT	Le cas échéant, pouvoir donné à (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT) :
GOULVEN	ILIOU	Yves	X		
GUISSENY	BONDU	Jean-Louis	X		
GUISSENY	GUEGUEN	Stéphanie		X	Jean-Louis BONDU
GUISSENY	RAPIN	Raphaël	X		
KERLOUAN	BERTIN	Anne	X		
KERLOUAN	GUEZENOC	Eric	X		
KERLOUAN	MITCHOVITCH	Gérard	X		
KERNILIS	BERTHOULOUX	Franck	X		
KERNILIS	ROUDAUT	Sandra	X		
KERNOUËS	BÈLE	Christophe	X		
LANARVILY	FRANQUES	Xavier	X		
LE FOLGOËT	CASTEL	Odette	X		
LE FOLGOËT	KERBOUL	Pascal	X		
LE FOLGOËT	LE MENN	Jean-Noël	X		
LE FOLGOËT	LE ROUX	Emmanuelle	X		
LE FOLGOËT	PENNORS	Xavier	X		
LESNEVEN	BALCON	Claudie	X		
LESNEVEN	BOIVIN	Christophe	X		
LESNEVEN	BOUCHARÉ	Julien	X		
LESNEVEN	CHAPALAIN	Claire	X		
LESNEVEN	CORNIC	Pascal	X		
LESNEVEN	KERMARREC	Nicolas	X		
LESNEVEN	LE VOURCH	Stéphane	X		
LESNEVEN	MARTIN	Aurélie	X		
LESNEVEN	OLLIVIER	Caroline	X		
LESNEVEN	WALLET	Monique	X		
PLOUDANIEL	ABJEAN	Pierre	X		
PLOUDANIEL	GUIZIOU	Pierre	X		
PLOUDANIEL	MAYOL	Sandrine	X		
PLOUDANIEL	NICOLAS	Anne-Cécile	X		
PLOUDANIEL	SERVEL	Philippe	X		
PLOUIDER	LAGADEC	Marylène		X	René PAUGAM
PLOUIDER	PAUGAM	René	X		
PLOUIDER	SIMON	Bernard	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	ABAUTRET	Pierre	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	CORRE	Nathalie	X		
PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	LELOUP	Patrice	X		
SAINT-FREGANT	LAMARRE-DEGOUTHO	Didier	X		
SAINT-FREGANT	MASQUELIER	Philippe	X		
SAINT-MEEN	BEAUGENDRE	Louis	X		
SAINT-MEEN	ROUDAUT	Jean-Yves	X		
TREGARANTEC	TOUDIC	Yann	X		

Secrétaire de séance : Yves ILIOU

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260427-2026_CC_65-DE

CREATION DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBLITE

Vu l'article L 2143-3 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Communauté de Communes regroupe plus de 5 000 habitants, et est compétente en matière d'aménagement du territoire et de transport, il convient de créer, pour la durée du mandat, une commission intercommunale pour l'accessibilité.

Son rôle : dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, **dans la limite** des compétences exercées par la Communauté de Communes.

Suivant l'article L2143-3 1° du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales), la commission sera présidée par la Présidente ou son représentant et sera composée de :

- De conseillers communautaires,
- De représentants d'associations ou d'organismes représentant des personnes en situation de handicap, de représentants d'associations ou d'organismes représentant les personnes âgées, de représentants des acteurs économiques ainsi que de représentants d'autres usagers de la communauté.

Le conseil communautaire est invité à :

- **créer une commission intercommunale pour l'accessibilité pour la durée du mandat**
- **autoriser la Présidente de la Communauté de Communes à arrêter la liste des personnalités associatives et des membres du conseil communautaire siégeant au sein de la commission.**

Décision : approbation à l'unanimité

Pour extrait conforme,

La Présidente
Claudie BALCON

Claudie BALCON
Signature numérique de Claudie BALCON
Date : 2026.04.29 10:21:37 +02'00'